

AVIS DE LA CLE

Création de serres horticoles à Bayet (03)

Dans le cadre de l'enquête administrative relative à la demande d'autorisation pour la création de serres horticoles sur la commune de Bayet, la DDT 03 a sollicité l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sioule par courrier électronique daté du 8 mars 2021.

En application de l'article R.214-10 du code de l'environnement, la CLE dispose d'un délai de 45 jours à la date de transmission du dossier, soit jusqu'au 22 avril 2021 pour émettre son avis. Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE, le Bureau est compétent pour émettre cet avis. Le dossier a été présenté aux membres du Bureau le 16 avril 2021.

Les membres du Bureau de la CLE :

- **Soulignent la qualité médiocre du dossier et notamment le volet eau insuffisamment étudié ou incomplet.**
- **Considèrent que la gestion différenciée des eaux pluviales est pertinente mais pourrait encore être optimisée.** L'imperméabilisation des parkings pourrait être réduite via l'utilisation de techniques alternatives.
- **Considèrent que l'impact du prélèvement en eau profonde sur la nappe alluviale de la Sioule n'est pas suffisamment claire. Par ailleurs, la gestion de ce prélèvement mériterait d'être recentrer sur les périodes de plus forts besoins afin d'optimiser l'usage des eaux de pluie.** A noter que le bassin de stockage sera déversant en hivers en cas d'année normale.
- **Se questionnent sur les alternatives en cas d'échec totale ou partiel du forage comme le conclue l'étude hydrogéologique.** Le dossier ne présente aucune alternative (2eme forages, ressources complémentaires, ...).
- **Considèrent que les rejets en éléments nutritifs seront extrêmement réduits grâce à la récupération des écoulements excédentaires. Toutefois, la gestion des eaux de lavages des sols potentiellement souillées par l'usage de produits phytosanitaires questionnent.**

- **Considèrent que le dimensionnement du dispositif d'assainissement semble sous-dimensionné du fait de la présence d'un réfectoire collectif et d'une potentielle extension du site de production.** Le dispositif ne figure pas dans le plan de masse.
- **Considèrent que le projet est globalement compatible avec le SAGE Sioule.**

EN CONCLUSION

La CLE du SAGE Sioule émet un
AVIS FAVORABLE AVEC RESERVE
à la demande d'autorisation de construction de serres horticoles à Bayet.

Réserves

- Expliciter que le forage n'a réellement aucun impact sur la nappe d'accompagnement de la Sioule (complément à l'étude hydrogéologique)
- Expliciter les besoins en eaux et mieux définir le mode de répartition des ressources sollicitées, notamment en cas d'année sèche
- Prévoir l'utilisation de technique alternative à l'imperméabilisation des zones de stationnement
- Préciser la gestion des eaux de lavage des sols des serres horticoles (complément d'information au dossier à fournir)

Recommandations

- Optimiser la gestion du remplissage du bassin d'irrigation afin d'éviter tout déversement d'eau de pluie (hors cas de pluie exceptionnelle)
- Revoir le dimensionnement du dispositif d'assainissement à la hausse

Ebreuil, le 16 avril 2021

Gilles JOURNET

Président de la CLE



